

DELIBERATION N° 2018/272

Approuvant le Plan d'Aménagement de Secteur (PAS) de la zone AU « INDICEE », secteur géographique relevant de la zone AU11, correspondant au secteur « Buttes de Koutio »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 25 juillet 2018,

VU la loi organique modifiée n°99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU le dossier du Plan d'Aménagement de Secteur (PAS) de décembre 2017, du projet de lotissement résidentiel dénommé « BUTTE DE KOUTIO »,

VU les avis de la Calédonienne des Eaux pour le raccordement aux réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) et eaux usées (EU) en date du 26 juin 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/58 du 26 juin 2018,

La commission municipale intitulée « aménagement du territoire, développement économique et développement durable » entendue en séance du 11 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Il est donné un avis favorable au Plan d'Aménagement de Secteur (PAS) ci-joint, pour l'ouverture à l'urbanisation des parcelles n° 133pie et 569 de la section KOUTIO (numéro d'inventaire cadastral : 447221-3900 et 650543-1106), appartenant

- à la commune de Dumbéa pour le lot n°133pie
- au Fond Social de l'Habitat pour le lot n°569.

L'approbation du PAS a pour conséquence de permettre l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU « INDICEE » AU11, correspondant au secteur « Buttes de Koutio ».

Selon le Plan d'Urbanisme Directeur de Dumbéa, l'ouverture à l'urbanisation de la zone entraînera le passage du zonage AUB2 à **UB2**.

ARTICLE 2 /

La présente délibération est transmise à la Province Sud en vue de la mise à jour du PUD pour acter l'ouverture à l'urbanisation de la zone

Après mise à jour du PUD, l'ouverture à l'urbanisation permettra d'autoriser un projet de lotissement d'une capacité maximale de 97 constructions.

ARTICLE 3 /

Le document visé à l'article 1 comprend les pièces suivantes :

SOMMAIRE

1/ PREAMBULE

2/RECONNAISSANCE DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

3/ LE PROJET

4/ PHASAGE DES AMENAGEMENTS

TABLE DES ILLUSTRATIONS

DOSSIER DE PLANS

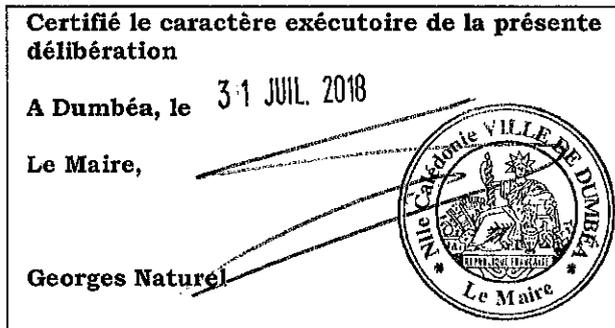
ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5/

Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 25 JUILLET 2018



POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 25 JUILLET 2018



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
DDP	-	1
DAF	-	1
PM	-	1
CSD	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
PROVINCE SUD	-	1
INTERESSE	-	1

# **ANNEXE TECHNIQUE ET PLANS**

## **1/ SECTEUR**

Cette zone est située dans le secteur de Koutio.

## **2/ AMENAGEMENT/ZONE PUD**

La propriété foncière d'origine sur laquelle est projeté le PAS porte les références cadastrales suivantes :

- Parcelle n° 133pie de la section KOUTIO d'une superficie de 7ha 96a 42ca (numéro d'inventaire cadastral : 447221-3900) appartenant à la Ville, dont 4ha environ sont utilisés pour le projet ;
- Parcelle n° 569 de la section KOUTIO d'une superficie de 2ha 25a 85ca (numéro d'inventaire cadastral : 650543-1106), appartenant au FSH.

Le projet comporte en zone UB2 et sur une superficie de 10Ha22a27ca :

- La viabilisation du lotissement
- La construction de 56 logements en villas jumelées R-1/R-2 sur 14 lots
- La construction de 34 logements en villas jumelées RDC/R+1 sur 17 lots
- La construction de 7 logements en villas individuelles sur 7 lots
- 1 macro-lot en réserve foncière,
- 1 lot pour le poste du transformateur
- 1 lot pour le bassin de rétention

La voie primaire du lotissement, d'une emprise de 12m de largeur est dans le prolongement de la rue de la Loyale au nord et se raccorde sur l'avenue Becquerel au sud. A noter que quatre (4) lots de villas jumelées sont directement desservis par la rue René Cassin.

## **3/ RESEAUX DIVERS**

### **Assainissement**

Le projet se situe dans le secteur sud de la commune, raccordé à la station d'épuration de Dumbéa. Après analyse par le délégataire de la Ville, la Calédonienne des Eaux, les réseaux d'assainissement existants sont en capacité d'absorber les 779 EqH à terme du projet

### **Eau potable**

Le projet sera alimenté :

- En partie basse par le réservoir Koutio 3 et 4,
- En partie haute par le réservoir Buttes de Koutio.

Après analyse par le délégataire de la Ville, la Calédonienne des Eaux, quelques modifications sont à apporter au projet pour assurer la pérennité des réseaux. Ces éléments ont été transmis au promoteur pour prise en compte.

### **Sécurité incendie**

La sécurité incendie sur l'ensemble du lot est assurée par la pose de poteaux incendie, sur la base d'un rayon d'action de 150 ml par poteau.

### **Alimentation en électricité**

La viabilisation du projet nécessite la mise en place d'un poste de transformation et son alimentation par une extension du réseau HTA existant. La distribution Haute Tension du lotissement se fera en souterrain.

L'extension du réseau 15 kV d'ENERCAL se fera par l'ouverture du réseau au niveau de la partie nord de la rue Becquerel et sera à la charge du lotisseur.

#### Alimentation téléphone

Le réseau téléphonique existant est situé au niveau de la partie sud de la rue Becquerel sur la voie d'accès en limite du lotissement. Les travaux de raccordement seront réalisés en souterrain par le maître d'ouvrage et resteront à sa charge.

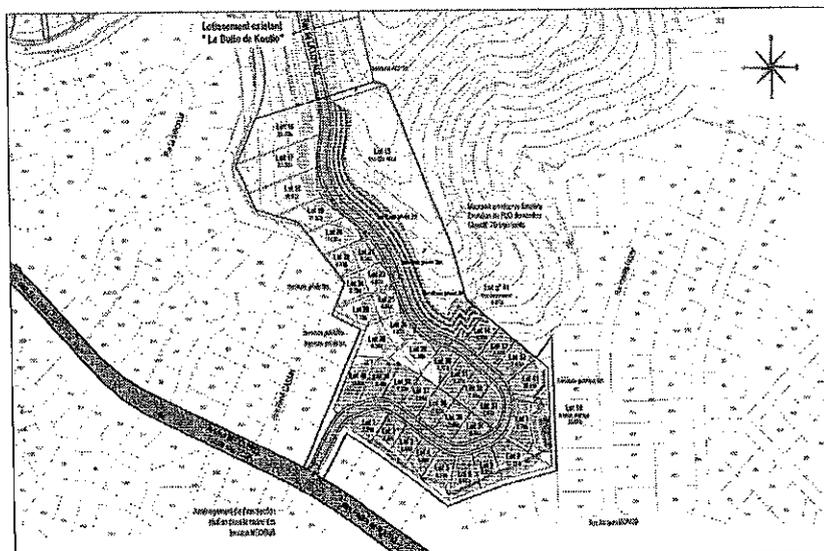
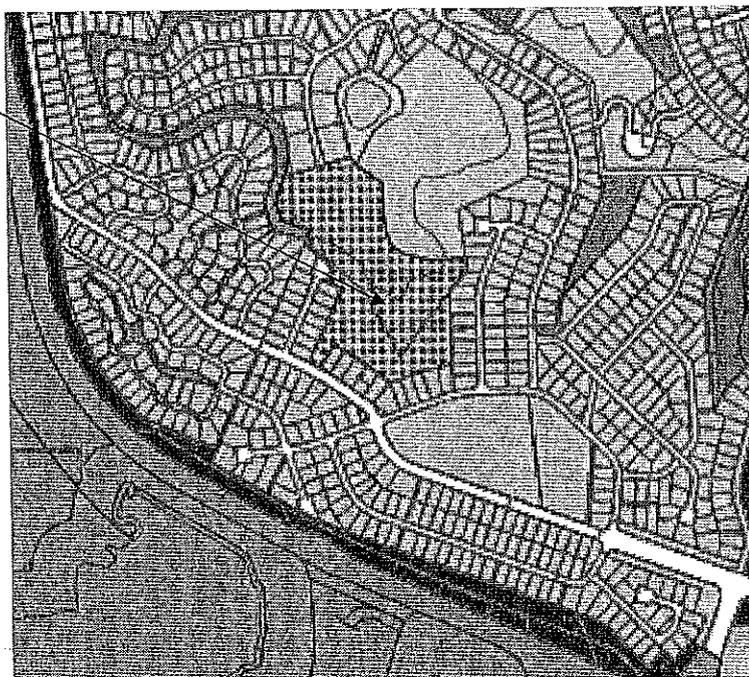
#### Eclairage public

Le réseau d'éclairage public sera réalisé à l'aide de candélabre d'une hauteur de 7m, de type fonctionnel. Les équipements mis en place à la charge du promoteur feront l'objet d'une validation par la Ville, avant la rétrocession.

### **4/ ESPACES VERTS**

Les espaces verts devront représentés 30% minimum de la surface totale du terrain (espace vert en pleine terre).

AU « Butte de Koutio »



## Annexe 1 - Note technique pour l'AEP

### du projet d'urbanisation de Butte de Koutio

#### I. Description du projet

Le projet d'urbanisation du lotissement Butte de Koutio est constitué de :

- 56 villas jumelées R-1 / R-2 ;
- 34 villas jumelées RDC / R+1 ;
- 7 villas individuelles RDC ;
- 70 logements sur un macro-lot en réserve foncière ;
- 2 poteaux d'incendies.

Les altitudes sont récupérées depuis le SIG :

- réservoir Butte de Koutio = 107 m NGNC ;
- réservoir Koutio 3\_4 = 62,14 m NGNC ;
- point haut du projet = 70,5 m NGNC.

Le réseau de distribution projeté sur le lotissement fait 630 ml. Les conduites sont en fonte ductile Ø150 jusqu'au macro-lot (495 ml) et en PVC Ø125 jusqu'à la rue de la Loyale (135 ml).

#### Consommation :

L'hypothèse de **250 l/j/Eh** a été retenue pour calculer les consommations du projet.

Les hypothèses d'habitations suivantes ont été choisies également :

- 56 villas jumelées R-1 / R-2 : 4,5 habitants/villa → 252 habitants → **63 m<sup>3</sup>/j → 2,63 m<sup>3</sup>/h** ;
- 34 villas jumelées RDC / R+1 : 5 habitants/villa → 170 habitants → **42,5 m<sup>3</sup>/j → 1,77 m<sup>3</sup>/h** ;
- 7 villas individuelles RDC : 6 habitants/villa → 42 habitants → **10,5 m<sup>3</sup>/j → 0,44 m<sup>3</sup>/h** ;
- 70 logements sur macro lot : 315 habitants au total → **78,75 m<sup>3</sup>/j → 3,28 m<sup>3</sup>/h**.

Le débit moyen total du projet est égal à **8,1 m<sup>3</sup>/h**. La consommation du Médipole est également prise en compte sur le réseau de Koutio 3\_4 : 10,735 m<sup>3</sup>/h (donnée basée sur la facturation de l'année 2017).

## **II. Raccordement du projet**

Le projet de la nouvelle conduite en sortie du réservoir Butte de Koutio suit un tracé qui n'est pas approuvé par la CDE. En effet, le positionnement de la conduite est dangereux, la pente de terrain du réseau projeté atteint 47%. Ceci est facteur de risque de glissements de terrain lors d'intervention sur le réseau (fuites) et met en péril la sécurité des agents en cas d'entretien. L'entretien des pistes d'accès aux ouvrages, relevant de la responsabilité de la commune, il en est de même pour ses agents. Enfin les terrassements ultérieurs possibles des lots riverains rendront étroite la piste de pose et augmentera les dangers.

Le nouveau projet sera raccordé : - sur le réseau présent rue de la Loyale.

- sur la conduite en fonte ductile Ø400 mm présente avenue Becquerel.

## **III. Alimentation du projet par Koutio 3\_4**

Le Médipole est raccordé sur la conduite en fonte ductile Ø400 mm avenue Becquerel. Le débit de pointe engendré par ce consommateur génère une perte de charge de 0,02 mCE ce qui est infime. La pression disponible au droit du point de raccordement du projet est de 3,4 bars (35 mCE). L'altitude du point de raccordement est 25m. Le réservoir de Koutio 3\_4 ne peut pas alimenter la totalité du projet. Pour respecter les 15 mCE de pression minimale, les lots du projet doivent être à **44 m NGNC** au maximum. On peut donc alimenter les lots 1 à 12 et 33 à 40 en domestique.

Le poteau d'incendie du projet situé au niveau du lot 34 peut être alimenté par le réservoir Koutio 3\_4. Compte tenu des pertes de charges calculées par la formule de Colebrook, il subsiste une pression de 1,5 bar (15 mCE) pour un débit de 60 m<sup>3</sup>/h. Cette pression est un peu juste, déplacer le poteau au niveau du lot 38 permettrait de gagner 1 bar de pression, l'altitude du lot étant 10 mètres plus basse (cf. Plan AEP projet joint en annexe).

## **IV. Alimentation du projet par Butte de Koutio**

Dans l'état actuel du réseau, le réservoir de Butte de Koutio fournit une pression de 3,4 bars en extrémité du réseau rue de la Loyale. La totalité des lots du projet sont situés à une altitude inférieure à l'extrémité du réseau existant. Le réservoir peut donc alimenter la totalité du projet en domestique.

Le poteau incendie situé au niveau du lot 16 ne peut pas fonctionner dans l'état actuel du réseau. En effet la conduite en PVC Ø125 mm génère des pertes de charges supérieures à 30 mCE. Un maillage au niveau de la conduite en PVC Ø160 mm carrefour rue de la Loyale – rue de la Maconnaise permettrait de diminuer ces pertes de charges à 7 mCE et de faire fonctionner le poteau incendie dans les normes en vigueur tout en alimentant le projet. Ce maillage consiste en la pose d'une nouvelle conduite en PVC Ø160 mm sur environ 350 ml de réseau rue de la Loyale. Cette nouvelle conduite suivrait le tracé de la conduite existante (cf. Plan AEP renforcement joint en annexe).

Le deuxième poteau d'incendie peut être alimenté par Butte de Koutio en renforçant le reste du projet qui est en PVC Ø125 mm par une fonte ductile Ø150 mm.

## V. Conclusion

La partie basse du projet sera alimentée par le réservoir Koutio 3\_4 par un raccordement en DN 150 situé avenue Becquerel alimentant le réseau du lotissement pour les lots 1 à 12 et 33 à 40, ainsi qu'un poteau d'incendie situé au niveau du lot 38.

La partie haute du projet sera alimentée par le réservoir Butte de Koutio. Un renforcement par maillage en PVC Ø160 mm rue de la Loyale est nécessaire pour l'alimentation du poteau d'incendie situé au niveau du lot 16. L'ensemble du réseau intérieur sera constitué uniquement d'un diamètre Ø150 mm pour que le deuxième poteau puisse être alimenté par le haut, le cas échéant. Une vanne de sectionnement au niveau de la limite du lot 12 et du lot 13 sera positionnée fermée (avec vidange en amont et ventouse en aval).

Pièces jointes :

Plan AEP projet

Plan AEP renforcement

## Annexe 2 - Note technique pour l'assainissement EU du projet d'urbanisation de Butte de Koutio

### CONTEXTE DE L'OPERATION

Le maître d'ouvrage de l'opération souhaite aménager un lotissement résidentiel sur un site d'environ 5,3 hectares, section KOUTIO, commune de DUMBEA.

Le site est situé sur des entités foncières de la Ville de DUMBEA et du FSH.

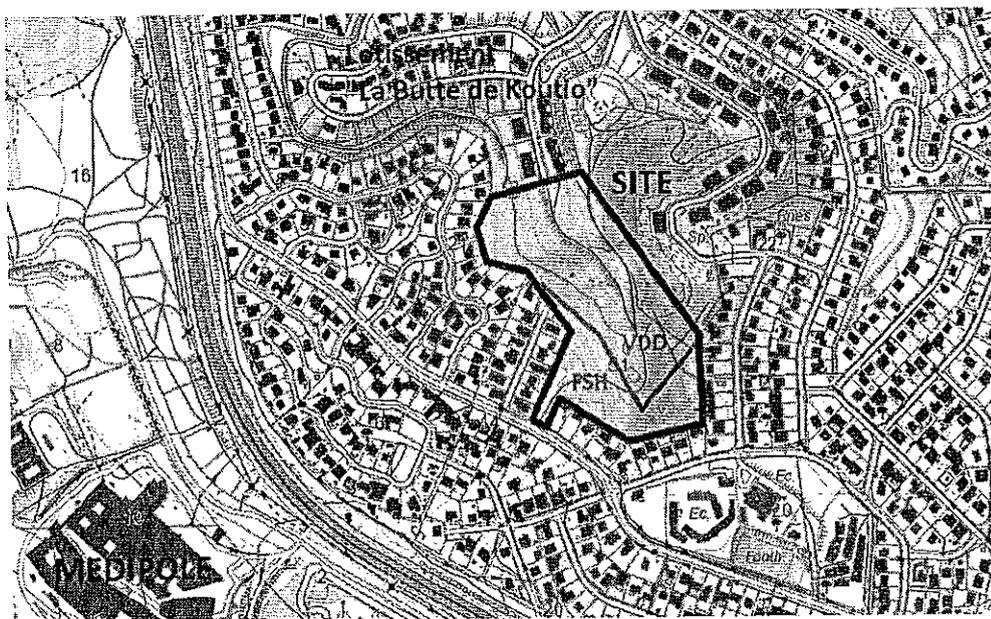


Figure 1 : Situation du programme (Source : georep.nc)

Le découpage parcellaire proposé comprend environ :

- 14 lots de villas jumelées R-1 / R-2 de 6 à 26 ares ;
- 17 lots de villas jumelées RDC / R+1 de 6 à 12 ares ;
- 7 lots de villas individuelles de 6 à 11 ares ;
- 1 macro-lot en réserve foncière.

### HYPOTHESES

Tel que décrit dans la note technique (BECIB / AXIUM-FSH / PLAN AMENAGEMENT SECTEUR), les eaux usées seront récupérées sur des regards de branchements situés en point bas des lots, puis acheminées gravitairement vers le réseau public existant.

Les eaux usées des lots seront acheminées vers les exutoires existants comme décrit ci-dessous :

- N° 1 - Rue Becquerel - Lots 1 à 5 et 35 à 40
- N° 2 - Rue Hyppolite Passy - Lots 15 (moyen terme) + 6 à 14 et 29 à 34
- N° 3 - Rue de Sarcelle - lots 16 à 18
- N° 4 - Rue René Cassin - Lots 19 à 28

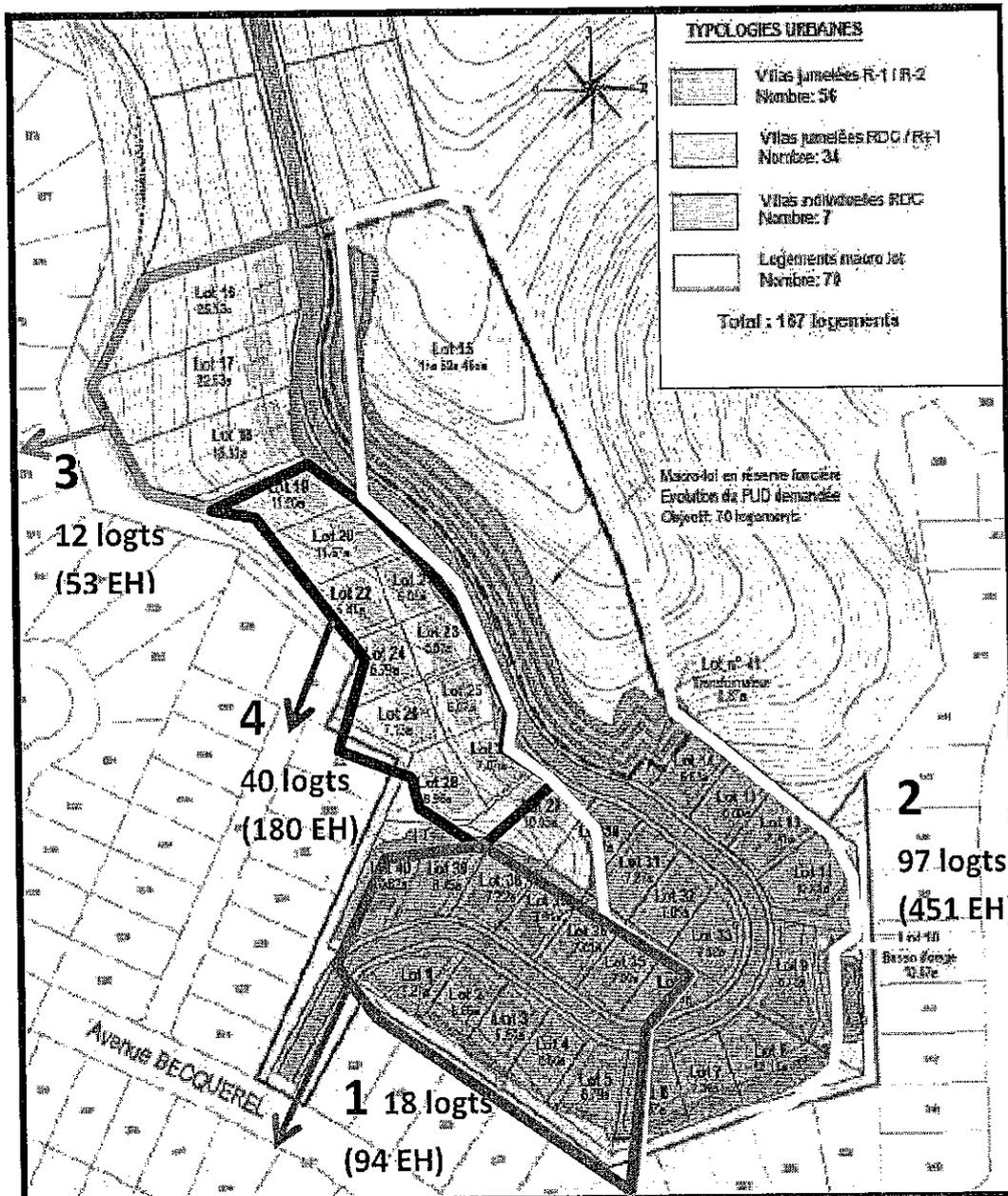


Figure 2 : Typologie et point de raccordements du projet

Le calcul des équivalents habitants du projet a été fait par BECIB, en fonction des typologies de logements, tel que présenté ci-après.

TYPLOGIE	SURFACE SHON	NOMBRE DE LOGEMENTS	EQUIVALENT HABITANT	
Villas jumelées R-2/R-1	5 600 m <sup>2</sup>	56	262	A COURT TERME
Villas jumelées RDC/R+1	2 630 m <sup>2</sup>	34	170	
Villas individuelles RDC	910 m <sup>2</sup>	7	42	
Macro-lot (lot 15)	6 120 m <sup>2</sup>	70	315	A MOYEN TERME
<b>TOTAL</b>	<b>15 260 m<sup>2</sup></b>	<b>167</b>	<b>779</b>	

le détail par point de raccordement est le suivant :

POINT DE RACCORDEMENT	LOTS	TYPLOGIE	NB LOGEMENTS	EH/LOG	EH	TOTAL EH	
<b>1</b>	1	Villas individuelles	1	6	6	94	
	2	Villas jumelées RDC / R+1	2	5	10		
	3	Villas jumelées RDC / R+2	2	5	10		
	4	Villas jumelées RDC / R+3	2	5	10		
	5	Villas jumelées RDC / R+4	2	5	10		
	35		2	5	10		
	Raccordement Avenue BECQUEREL	36	Villas jumelées RDC / R+1	2	5		10
		37	Villas individuelles	1	6		6
		38	Villas individuelles	1	6		6
		39	Villas jumelées RDC / R+1	2	5		10
	40	Villas individuelles	1	6	6		
<b>2</b>	6	Villas jumelées RDC / R+5	2	5	10	451	
	7	Villas jumelées RDC / R+6	2	5	10		
	8	Villas jumelées RDC / R+7	2	5	10		
	9	Villas jumelées RDC / R+8	2	5	10		
	10	BO	0	0	0		
	11	Villas individuelles	1	6	6		
	12		2	5	10		
	13		2	5	10		
	Raccordement Hyppolite PASSY	14	Villas jumelées RDC / R+1	2	5		10
		15	Macro-lot (moyen terme)	70	4,5		315
		29	Villas jumelées R-2 / R-14	4	4,5		18
		30	Villas individuelles	1	6		6
		31	Villas jumelées RDC / R+1	2	5		10
		32	Villas jumelées RDC / R+2	2	5		10
	33	Villas jumelées RDC / R+3	2	5	10		
	34	Villas individuelles	1	6	6		
<b>3</b>	16	Villas jumelées R-2 / R-1	4	4,5	18	54	
	17	Villas jumelées R-2 / R-2	4	4,5	18		
	18	Villas jumelées R-2 / R-3	4	4,5	18		
	Raccordement Rue de Sarcelle	19	Villas jumelées R-2 / R-4	4	4,5	18	180
		20	Villas jumelées R-2 / R-5	4	4,5	18	
		21	Villas jumelées	4	4,5	18	

<b>4</b> Raccordement rue René CASSIN		R-2 / R-6			
	22	Villas jumelées R-2 / R-7	4	4,5	18
	23	Villas jumelées R-2 / R-8	4	4,5	18
	24	Villas jumelées R-2 / R-9	4	4,5	18
	25	Villas jumelées R-2 / R-10	4	4,5	18
	26	Villas jumelées R-2 / R-11	4	4,5	18
	27	Villas jumelées R-2 / R-12	4	4,5	18
	28	Villas jumelées R-2 / R-13	4	4,5	18

Le total d'équivalents habitants généré par le projet d'urbanisation représente 464 EH à court terme puis 779 EH à moyen terme.

En ce qui concerne l'existant, le calcul des équivalents habitants a été établi après dénombrement des logements actuels et sur la base d'une occupation de 4,5 EH / habitation et de 200 L / J / habitant.

A partir de ces hypothèses, la capacité du réseau situé en aval des points de raccordement a été vérifiée. La capacité de transit du tronçon de plus faible pente a été calculée pour vérifier qu'elle est supérieure au débit existant augmenté du débit des rejets du lotissement (cf. Annexe 1).

En ce qui concerne les postes de relèvement PR1 à PR5, depuis 2016, les rejets d'eaux usées de la zone PANDA ne transitent plus par ces postes mais par le côté « mer ». Le fonctionnement des postes a diminué et les eaux usées du projet de la Butte de Koutio pourront être refoulées.

Libellé du poste	heures de fonctionnement en 2015	heures de fonctionnement en 2016	heures de fonctionnement en 2017
PR Koutio 1	2 101	1564	1427
PR Koutio 2	1825	944	754
PR Koutio 3	2 174	1124	897
PR Koutio 4	2 275	974	790
PR Koutio 5	2 114	925	778

#### Conclusion :

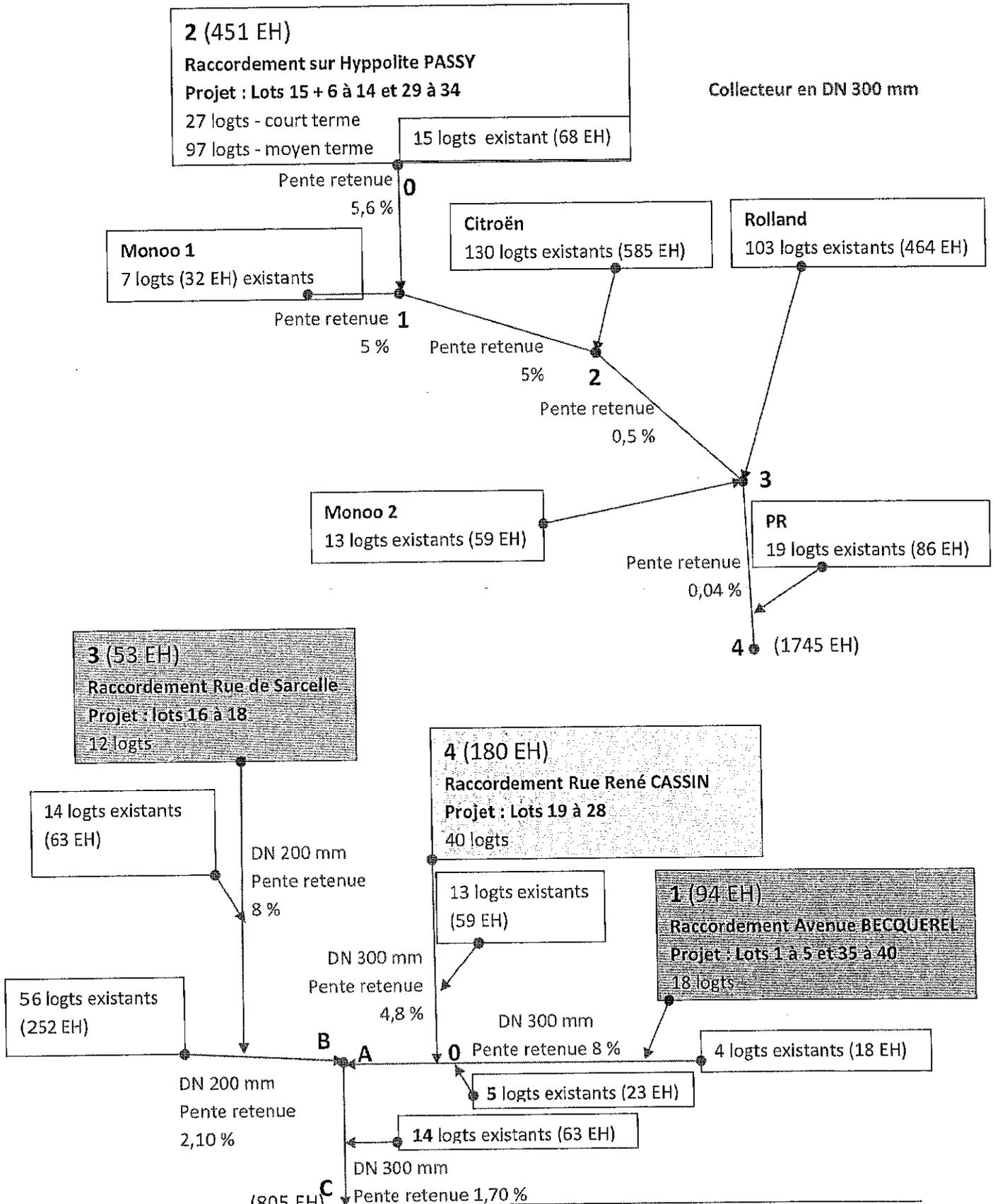
La présente note technique confirme la capacité des installations existantes à absorber les eaux usées qui seront générées dans le cadre du projet futur à court et à moyen terme.

# ANNEXE 1

## Note de dimensionnement - Méthode de Caquot - Selon circulaire interministérielle 1977

Identification sur la représentation schématique	Point de raccordement	Point de contact sur la représentation schématique et zone de collecte	Données d'entrée			Capacité du collecteur en place				Résultat de l'étude		
			Mb Logement	H théorique	EH total (existant + projet)	DN (mm)	Pente mini de la canalisation (m/m)	Vitesse à pleine section (m/s)	Débit à pleine section (l/s)	Diamètre théorique du collecteur (mm)	Débit moyen (l/s)	Débit de pointe (l/s)
2	Lots 6 à 14 et 23 à 34 => Rue Hippolyte PASSY Situation future - Court terme	0	Projet 27 Existant 15	136 88	204	300	5,6%	3,79	268	51	0,47	2,43
		1	Existant 22	89	235	300	5,0%	3,58	253	54	0,54	2,66
		2	Existant 162	684	820	300	5,0%	3,58	253	75	1,30	6,29
		3	Existant 268	1206	1342	300	0,4%	1,01	72	138	3,11	9,07
2	Lots 15 + 6 à 14 et 23 à 34 => Rue Hippolyte PASSY Situation future - Moyen terme	4	Existant 287	1292	1428	300	0,04%	0,32	23	217	3,31	9,5
		0	Projet 97 Existant 15	451 88	519	300	5,6%	3,79	268	65	1,20	4,54
		1	Existant 22	89	550	300	5,0%	3,58	253	67	1,27	4,73
		2	Existant 152	684	1135	300	5,0%	3,58	253	82	2,63	7,98
1	Lots 15 + 6 à 14 et 23 à 40 => Avenue BECQUEREL Situation future - Moyen terme	3	Existant 268	1206	1657	300	0,4%	1,01	72	147	3,84	10,65
		4	Existant 287	1292	1743	300	0,04%	0,32	23	229	4,03	11,07
		0	Projet 16 Existant 9	84 41	135	300	8,0%	3,45	109	44	0,31	1,87
		0	Projet 48 Existant 13	180 83	239	300	5%	2,68	84	55	0,55	2,89
1 + 4	Lots 15 + 6 et 35 à 40 => Rue René CASSINI	0	Projet 59 Existant 22	274 89	374	300	8,0%	3,45	109	56	0,86	3,62
		A	Existant 12	63	368	200	2,10%	2,32	164	72	0,85	3,59
3	Lots 16 à 18	B	Existant 70 Projet 70	315 328	605	300	1,70%	2,09	48	91	1,86	6,21
		C	Existant 108	477								

**Représentation schématique du réseau, associée à la note  
de calculs**



### **3. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE DES BIENS**

#### **3.1 Lot n° 133 Pie**

Nos recherches de termes de référence se sont orientées exclusivement vers des mutations de terrains nus similaires (à urbaniser) et de grandes superficies dans le secteur.

Nous avons relevé :

1. 2012 : Lots 14-365 (6ha 96a) Pointe à la Dorade	→ 15 426 900 F/ha
2. 2011 : Lot 34 (198ha 94a) ZAC Panda	→ 8 363 900 F/ha
3. 2010 : Lots 191 (1ha) Koé	→ 16 000 000 F/ha
4. 2007 : Lots 19-21 (154ha 58a) ZAC Panda	→ 22 253 100 F/ha
5. 2007 : Lots 13-18 (162ha 57a) ZAC Panda	→ 11 568 300 F/ha
6. 2006 : Lot 132 (10ha 06a) Koutio	→ 12 500 000 F/ha
7. 2006 : Lots 378-547 (4ha 44a) Jacarandas	→ 27 353 400 F/ha

Nous observerons que le terrain d'assiette du Lotissement de la Butte de Koutio (réf. n° 6) limitrophe du lot 133 a été acquis pour 12 500 000 F/ha, et que la fourchette des valeurs s'établit entre 8 363 900 F/ha et 27 353 400 F/ha.

Compte tenu de l'ancienneté de cette référence (2006) la valeur de référence de proximité doit se situer en partie basse de la fourchette.

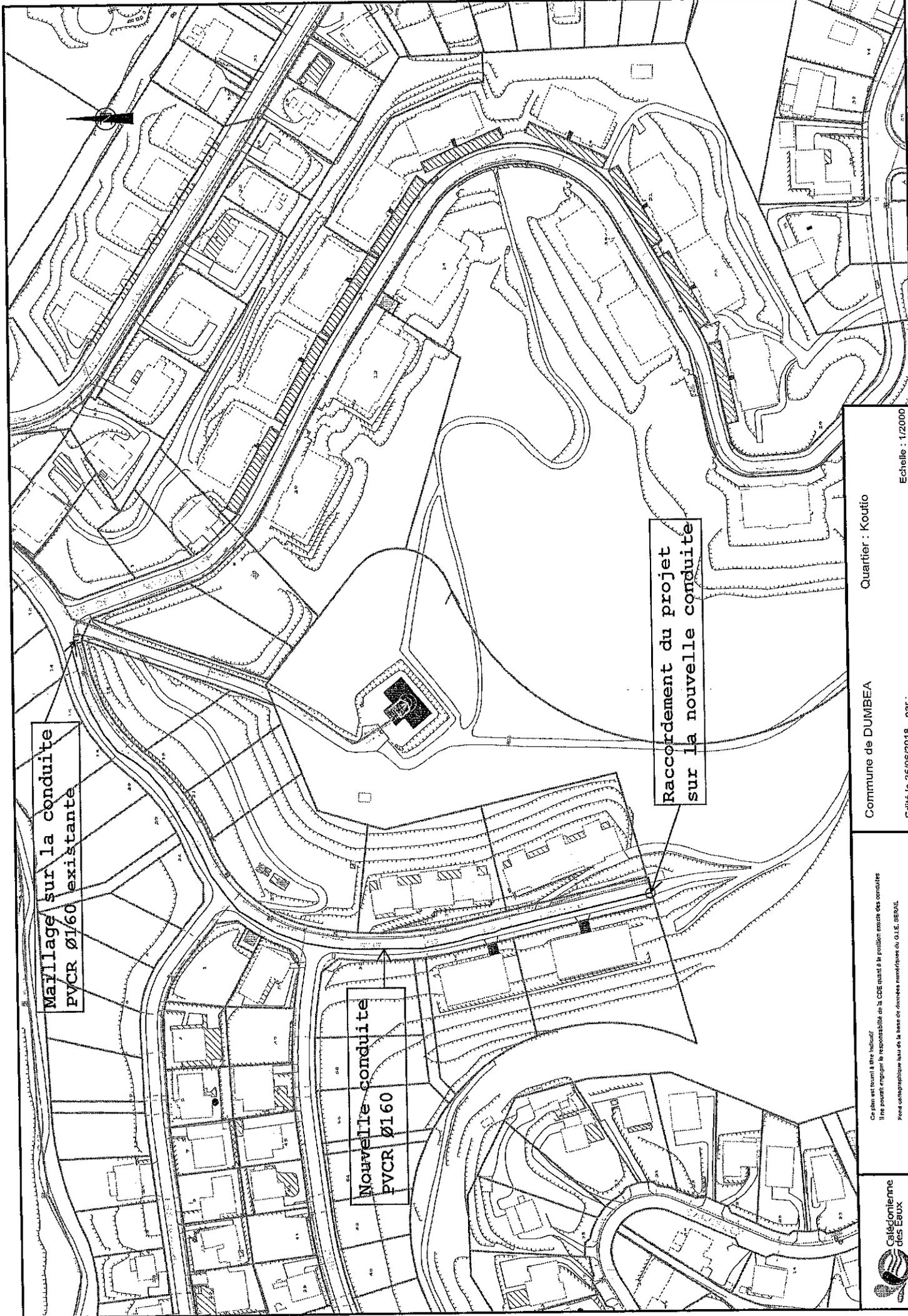
Nous nous orienterons donc vers des valeurs comprises entre 12 500 000 F/ha et 27 353 400 F/ha. Les valeurs les plus hautes correspondant à des terrains légèrement vallonnés ou en bordure de littoral sans comparaison avec les biens qui nous occupent (plus accidentés et dont le lot 133 Pie est grevé d'une servitude d'assainissement). Nous prendrons également en compte l'ancienneté des références hautes (2006-2007) pour considérer que la valeur du lot 133 Pie doit être médiane haute dans cette fourchette. Nous proposerons 22 000 000 F/ha.

**Valeur de la partie (4ha 00a 44ca) du lot 133 Pie :**

$$22\,000\,000\text{ F} \times 4,0044 = 88\,096\,800\text{ F}$$







Marillage sur la conduite  
PVCØ160 existante

Nouvelle conduite  
PVCØ160

Raccordement du projet  
sur la nouvelle conduite



Ce plan est remis à titre indicatif.  
Il ne peut engager la responsabilité de la CDE quant à la position exacte des conduites.  
Pour l'attribution de la concession de distribution d'eau de la commune de Dumbea, voir le décret n° 25/06/2018.

Commune de DUMBEA  
Édité le 25/06/2018 par :

Quartier : Koutio

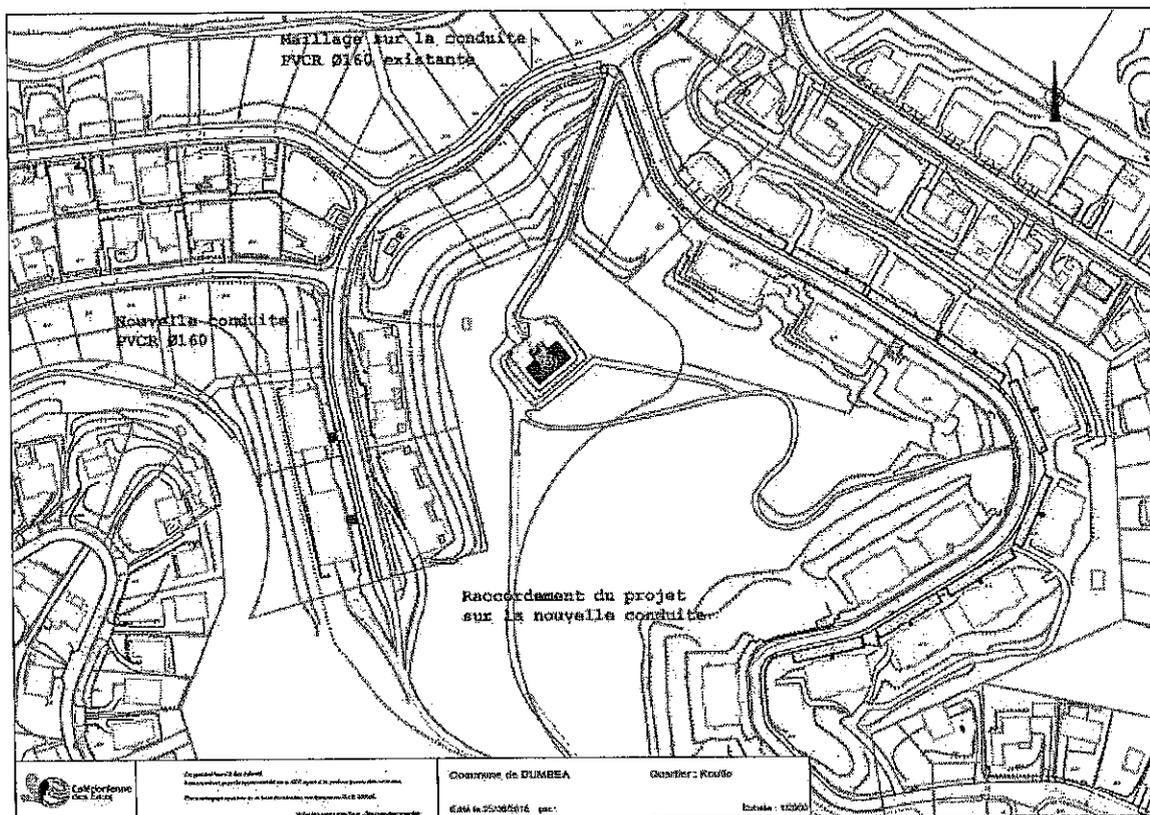
Echelle : 1/2000

## PROJET D'URBANISATION DE LA BUTTE DE KOUTIO

### Vérification de l'impact du projet sur les réseaux AEP et EU existants

#### Alimentation en eau potable et défense incendie

Les conclusions de la vérification indiquent que le projet peut être alimenté par ses 2 extrémités mais nécessite un renforcement du réseau de distribution de la rue de la Loyale pour assurer la défense incendie (Pour plus de détails, se référer au document « Vérification AEP Butte de Koutio » joint en annexe).



Et une modification du réseau du projet :



### Assainissement des Eaux Usées

Les conclusions de la vérification indiquent que le projet peut se rejeter dans les réseaux d'Eaux Usées existants sans renforcement (Pour plus de détails, se référer au document « Vérification EU Butte de Koutio » joint en annexe).

Pièces jointes :

Annexe 1 : Vérification AEP Butte de Koutio (avec 2 plans joints).

Annexe 2 : Vérification EU Butte de Koutio